



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 18 octobre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS–LASCOURS, se sont réunis dans le foyer de la Mairie, sur la convocation du 14 octobre 2023 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Marie-Jeanne ANDRE, Jean-Claude BUET, Patricia CANAL, Jocelyne CEZAR, Rémy COSTA, Fabien FIARD, Muriel MILLOT, Christine PONCET, Pierre SAUVAGE, Michel TOULOUZE.

Absents excusés :

Eric CHAUDOREILLE donne pouvoir à Marie-Jeanne ANDRE
Jean-Charles ALLEMAND donne pouvoir à Christine PONCET

Absents :

Cédric CONVERTINI ; Karine DUBOIS

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne ANDRE

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé et signé par les membres du Conseil.

1. Achats poubelles

Il est proposé au Conseil d'acheter différentes poubelles pour les placer un peu partout dans le village. Deux modèles sortent du lot : une simple que l'on pourrait commander en nombre, et une, un peu plus jolie pour les lieux comme les écoles et Mairie.

2. Activités GrapSud

Dans le cadre de nos rencontres régulières avec la distillerie, Rémy COSTA et Fabien FIARD se sont rendus sur place le 04 octobre 2023.

Plusieurs sujets ont été abordés : la problématique des mouches, le bruit des engins, les abords visuels des bassins et surtout le point noir de l'été, les odeurs.

Nous admettons qu'il y a eu un léger mieux sur les mouches, malgré un ou deux problèmes sur l'été. En revanche, concernant les odeurs, nous avons la désagréable sensation d'être revenus à plus de 20 ans en arrière s'agissant des nuisances.

La distillerie reconnaît pleinement la problématique, et met plusieurs actions en place afin de diminuer l'impact sur la population, à court terme et à moyen terme.

En parallèle, la Préfecture et la Dreal ont été saisis avant l'été. Ils ont produit un nouvel arrêté règlementant les activités de la distillerie et l'impact sur la population pour la campagne 2023/2024 et les suivantes.

3. Adhésion service Ads

Il convient de renouveler la convention d'adhésion de la commune au service commun ADS (Autorisations du droit des sols) afin de leur permettre d'instruire nos permis de construire.

Les déclarations préalables sont toujours instruites en interne.

VOTE A L'UNANIMITE

4. Agence Postale Communale

Bonne nouvelle, l'Agence Postale Communale est maintenue à Cruviers-Lascours.

Nous allons signer début 2024, une nouvelle convention de 9 ans avec les services de la Poste.

Frédérique LUITTAUD va faire valoir ses droits à la retraite.

Nous allons donc devoir recruter un personnel pour prendre la relève. Le poste serait à pourvoir pour mars/avril 2024. Il s'agit d'un contrat de 18h par semaine.

Les personnes intéressées peuvent envoyer leur CV à mairie@cruviers-lascours.fr

Profil du poste : Gérant Agence Postale Communale

- Fonction : Agent d'accueil d'agence postale communale.
- Mission : Accueil et prise en charge de la clientèle pour la vente, le conseil relatif aux différents services proposés par l'agence postale communale et notamment l'envoi des courriers simples et recommandés, des colis, opérations financières retraits d'espèces, versements d'espèces et de chèques, opérations commerciales pour les produits courriers proposés par La Poste, information sur les services disponibles en bureau de poste.
- Compétences demandées : Orientation et esprit service client et connaissance générale en informatique
- Respect du devoir de réserve et de confidentialité
- Autonomie, rigueur et sens des responsabilités.

5. Aménagements cimetièrre

Tout est prêt, les travaux doivent démarrer très prochainement.

6. Convention CNRACL

La Collectivité / l'établissement Public confie au CDG 30 depuis de nombreuses années le traitement et/ ou le contrôle des dossiers de retraite CNRACL des agents concernés et

sollicite le service du CDG 30 pour des conseils en matière de retraite, d'invalidité, de validation de service, régularisation de services, rétablissement des droits, estimations de pension, informations sur la réglementation, accompagnement personnalisé pour les agents...

Par délibération en date du 14 septembre 2023, le Centre de Gestion du Gard a mis en place des modalités de conventionnement avec notamment, une tarification annuelle couvrant les prestations qui n'entrent pas dans ses missions obligatoires.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L452-26 qui mentionne que les dépenses supportées par les Centres de Gestion pour l'exercice des missions réalisées à la demande d'une collectivité ou d'un établissement non affilié, sont financées par une contribution dans la limite d'un taux fixé par la loi et du coût réel des missions,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.452-38 définissant le rôle des Centres de Gestion dans l'assistance des collectivités et établissements à la fiabilisation des comptes individuels retraite,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.452-41 permettant aux Centres de Gestion d'assurer, à la demande des collectivités et établissements publics de son ressort, toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, qui précise dans son article 33-3, que les ressources des Centres de Gestion sont constituées notamment par les redevances pour prestations de services,

Vu la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le CDG 30, effective depuis le 1^{er} janvier 2020, confiant au CDG 30 une mission d'information et d'accompagnement aux employeurs et aux actifs en matière de retraite,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 14 septembre 2023 approuvant la convention d'adhésion au service Partenariat CNRACL et Invalidité,

Considérant la grille tarifaire annuelle proposée par le Centre de Gestion du Gard,
Le rapport du Maire / Président entendu

Le Conseil, après en avoir délibéré Décide

Article 1 : D'adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion du Gard.

Article 2 : d'autoriser le Maire / le Président ou son représentant à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents.

Article 3 : de donner délégation au Maire / Président pour résilier (le cas échéant) la convention en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

VOTE A L'UNANIMITE

7. Enfouissements des réseaux de Lascours

Afin de continuer les travaux d'enfouissement, une réunion est prévue avec le « TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG » le mercredi 25 octobre 2023 à 10h en Mairie.

8. Festivités à venir

- Mardi 31 octobre 2023 : Soirée Halloween – Organisée par le comité des fêtes
- Samedi 4 novembre 2023 : Réunion publique au jardin citoyen à l'entrée du village, 10h
- Samedi 11 novembre 2023 : Cérémonie du 11 novembre : 11h au cimetière
- Jeudi 23 novembre 2023 : Permanence AESIO – 9h à 12h
- Jeudi 23 novembre 2023 : Repas des Aînés – Salle Du Parc
- Samedi 25 et dimanche 26 novembre 2023 – Marché de Noël – Salle Du Parc
- Dimanche 3 décembre 2023 : Loto du Tennis-Club à 15h, Salle Du Parc
- Samedi 9 décembre 2023 : Téléthon
- Samedi 16 décembre 2023 : Spectacle de Noël

9. Médecine préventive

Nous devons adhérer à la nouvelle convention de médecine préventive au 01 janvier 2024 pour la protection de nos salariés.

L'adhésion a été fixée à 0,40 % de la masse salariale.

VOTE A L'UNANIMITE

10. Panneau affichage

Point Reporté en raison de l'alerte Orange qui se déroule en même temps que le conseil.

11. Participation citoyenne

Suite aux réunions que nous avons faites avec la gendarmerie dans le cadre de la participation citoyenne, il convient de renouveler certaines personnes qui ne viennent pas aux réunions, et d'augmenter la liste de nos référents.

Un certain nombre de personnes sont pressenties, en fonction de leur situation géographique, et de leurs disponibilités. Nous verrons avec eux pour leur proposer de rejoindre la participation.

12. Point Finances

Point Reporté en raison de l'alerte Orange qui se déroule en même temps que le conseil.

13.Point Stade

Depuis la reprise de septembre, et avec la nouvelle organisation du club, le terrain est moins sollicité. (Entraînement mardi et vendredi, match le dimanche en général), ce qui laisse du repos entre chaque séance, et heureusement, car l'arrêté sécheresse nous interdit d'arroser.

14.Projet Alimentaire de Territoire

Point Reporté en raison de l'alerte Orange qui se déroule en même temps que le conseil.

15.Sortie scolaire

L'école nous sollicite pour savoir s'il est possible d'obtenir une aide financière pour la classe transplantée que souhaiterait organiser Valérie Geoffroy avec sa classe de CE2-CM1 à Anduze comme l'an dernier.

Le devis est de 4 617,12€.

L'APE a proposé une participation financière d'environ 1 500 €.

Ce qui nous ramène à un coût de 3 117,12€.

L'an dernier les parents avaient payé 60€ pour la classe transplantée ; si on reste idéalement sur la même participation familiale, cela fait 1 320 €.

Il resterait donc environ 1 800€ à partager entre les 2 mairies, à hauteur des élèves de chaque commune. (12 de Brignon et 10 de Cruviers-Lascours.)

VOTE A L'UNANIMITE

16.Spectacle de fin d'année

Point Reporté en raison de l'alerte Orange qui se déroule en même temps que le conseil.

17.Zones d'accélération ENR

Point Reporté en raison de l'alerte Orange qui se déroule en même temps que le conseil.

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 21h.**